

## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal**

**du 29 septembre 2020**

Présents : Guillaume Arnaud, Christine Bigaut, Didier Brun, Benjamin Cienmiewski, Marie-Christine Iglesias, Norbert Julier, Morgan Laluque, Jean-Michel Maria, Brigitte Maupomé, Rosa Soulé Artozoul.

### **Site Internet**

Benjamin Cienmiewski présente sur écran (rétroprojecteur) la maquette du nouveau site internet qui devrait être en ligne dans un délai de 3 semaines environ. Ce site a été réalisé en collaboration avec M. Bruno Boubin. Celui-ci a proposé un "package" incluant la création du site et son maintien (appui technique). Benjamin Cienmiewski est le responsable du site et Céline Gutierrez saisira les données courantes. L'ensemble des membres du conseil municipal est invité à réfléchir à tout élément susceptible d'enrichir la base de données de ce site. A titre d'exemple, la possibilité de créer un lien pour une "visite guidée" du village est évoquée.

### **Décision budgétaire modificative**

M. le maire expose la nécessité de procéder à une opération comptable (décision budgétaire modificative, DBM). Suite à la crue de juin 2013 qui avait endommagé les abords du moulin de la Mousquère, L'Agence de l'Eau avait versé à la commune une subvention. Les travaux de réhabilitation avaient été effectués en 2015. L'Agence de l'Eau demande à ce jour un remboursement de 380 € pour trop versé. Il convient donc de mandater cette somme sur la ligne budgétaire adéquate et donc d'approvisionner celle-ci. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité de faire procéder à cette opération.

### **O.N.F. Coupes de bois**

L'ONF propose une assiette de 4 coupes de bois, par câble, qui seront réalisées courant 2021 sur le site du Rioumajou. Le bois est évacué par camions vers les scieries. Une fois le bois livré à celles-ci, la commune reçoit le prix de la vente.

Un quota est à respecter pour la biodiversité. Il s'agit en grande majorité de résineux. La Région subventionne l'O.N.F. pour cette opération. Cette proposition de coupes est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Droit de préemption sur bâti et non bâti**

Identification des parcelles et bâtiments : Il conviendrait d'ajouter à la liste existante les parcelles n°233 et 234 (famille Ladrix, 198 m<sup>2</sup> en totalité). Une autre parcelle, n°163 chez Mme Ribaut, superficie de 215 m<sup>2</sup> pourrait être utilisée en parking. M. le maire propose également à l'assemblée réunie : la parcelle n° 311, bâtiment d'habitation de la famille Arnaud, rue de

Bourisp, superficie de 390 m<sup>2</sup> et la parcelle n°512 appartenant à Mme Rendo située sur la rive droite de la Mousquère en montant sur le village d'Estensan (superficie de 1048 m<sup>2</sup>).

### **A.N.E.M**

ANEM = Association des Elus de Montagne. Cette association regroupe 6050 communes sur le territoire français et outre-mer. L'adhésion à cette association suppose une cotisation annuelle de 95,88 €. Des élections départementales ont lieu en cette période pour les représentants au conseil d'administration. Le but de l'ANEM est de fédérer les populations montagnardes et de défendre l'avenir des territoires. Il est nécessaire de définir l'orientation à donner pour l'avenir (développement des activités liées à la montagne). Les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, d'adhérer à cette association.

### **Défrichage chemin du Pi**

M. le maire présente à l'assemblée 3 devis pour le défrichage du terrain à acquérir dans le cadre du projet de construction de l'atelier communal. Les arbres et arbustes présents sont de petite dimension dans l'ensemble et sont constitués essentiellement de frênes et de noisetiers. Les entreprises sollicitées sont : Jonathan Forgues à Bareilles ; ATTM ; F.T.S. Cette dernière propose l'enlèvement des matériaux après défrichage (broyage et évacuation sans frais supplémentaires). Après discussion, les membres du conseil acceptent à l'unanimité de confier les travaux à la société F.T.S. Ces travaux de défrichage devraient être réalisés courant printemps 2021.

### **Proposition ITHEA Conseil**

Cette société travaille sur fiches techniques pour les villages de moins de 500 habitants. Les fiches proposées sont complètes (éléments budgétaires : dépenses, subventions) ; évolution de la population et autres paramètres qui font de ces fiches un outil pertinent et très utile notamment pour la représentativité de la commune. Le coût de la cotisation annuelle s'élève à 390€ ttc. Après discussion, l'assemblée présente décide à l'unanimité de prendre un abonnement d'un an afin de tester en réel l'apport de ces informations qui pourront servir de bases de données intéressantes pour élaborer nombre de dossiers.

### **Exonération de la TEOM pour les bâtiments communaux**

Lors de la dernière réunion de la communauté de communes Aure – Louron, à laquelle ont assisté Didier Brun et Rosa Soulé Artozoul, il a été évoqué la possibilité d'exonération de la TEOM pour les bâtiments publics non occupés. M. le maire propose de se renseigner pour savoir si la commune de Sailhan paye la TEOM pour les bâtiments : hangars non occupés communaux ou privés de stockage, église, mairie..... Cette proposition semble très pertinente aux membres présents de l'assemblée.

## **Circulation et signalétique**

Les dispositions prévues lors de la dernière réunion du conseil municipal ont été effectuées en partie : rue de Chutole ; miroir posé rue d'Ens, face au "bié Hountarabio" et signalétique d'interdiction de stationner "bié de dessus".

La DTT venue sur le village, a attesté qu'il n'est pas autorisé d'interdire aux camping-cars d'emprunter la route entre Bourisp et Sailhan.

Afin de sécuriser la circulation dans le village de Sailhan et de réduire la vitesse des véhicules, 2 panneaux "Stop" pourraient être placés au carrefour du centre du village, soit à hauteur du carrefour des routes de Saint Lary, Estensan, Ens et Bourisp. Soit : un panneau "Stop" route d'Ens, au niveau du lavoir et le deuxième rue de Bourisp au niveau du garage Rendo. Une société basque a été contactée et devrait envoyer un devis. L'intégralité de ces travaux incomberait à la commune de Sailhan.

## **Parking de l'école**

Suite aux nombreux problèmes de stationnement liés au manque de place, il paraît judicieux de prioriser les places de parking pour les personnes qui habitent dans les logements communaux de l'ancienne école. Dans ce but, un marquage au sol pourrait être tracé en épi pour optimiser la surface disponible devant le bâtiment et chaque place de parking ainsi déterminée pourrait être sécurisée par un arceau fermé à clé. Une place de parking réservée par appartement, donc 3 places au total. Guillaume Arnaud propose de matérialiser les places au sol à l'aide de peinture routière. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'ensemble de la proposition.

- Dans le cadre des problèmes de stationnement dans le village, suite à des incivilités fréquentes, dans un avenir proche le préau pourrait être fermé.

## **Local propreté**

Un local poubelle pourrait être envisagé devant l'école pour regrouper les conteneurs. Pour ce qui est du local existant sur un côté du bâtiment actuel de la mairie, il paraît souhaitable de fixer une caméra. En effet de fréquentes mauvaises utilisations des conteneurs ont été constatées. Cette pose de camera ne pourrait s'effectuer qu'après accord du CNIL (droit à l'image).

## **Services extérieurs**

Les services de la mairie de Saint Lary devraient sous quinzaine procéder au nettoyage des rues de Sailhan (désherbage, etc...).

## **Logements communaux**

### **École**

Les travaux commencés au rez de chaussée de l'école (appartement n°1) se poursuivent. Le carrelage nécessaire pour la salle de bains est acheté, un devis des établissements Fourton a été

reçu à la mairie pour la pose d'un bac douche avec paroi et tuyauteries correspondantes. Ce devis est élevé, M. le maire propose de demander d'autres devis afin de comparer les prestations et leurs coûts.

L'appartement du 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment école ainsi que celui du rez de chaussée libérés suite au départ des locataires ont fait l'objet de demandes. Une seule a été retenue pour l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage. Le bail d'une durée d'un an sera signé au 01/10/2020.

Pour l'appartement du rez de chaussée aucune demande n'a été retenue. Une candidature pose problème pour renseignements insuffisants. Les membres du conseil municipal, après réflexion et discussion décident à l'unanimité de ne pas retenir cette candidature.

### Presbytère

Le problème des rongeurs, un temps résolu en partie, suite à l'intervention d'une société de dératisation pendant l'été, est de nouveau d'actualité. Ces rats semblent provenir d'un tas de bois appartenant à la succession Arnaud. Ceux-ci n'ont pas répondu à une première demande de la mairie. Il conviendrait de réécrire au notaire qui gère l'indivision pour qu'il les relance. Sans réponse de ceux-ci un constat d'huissier pourrait être envisagé. Tous les locataires de la résidence du Presbytère ont rédigé une attestation. Les membres de l'assemblée donnent pouvoir au maire pour procéder à toute démarche en ce sens.

La barrière située à l'entrée de la cour de la résidence du presbytère sera en activité au 01/11/2020.

### Gestion des clés

Une nouvelle serrure pour la porte d'entrée du bâtiment mairie a été achetée avec 6 cartes – clés. Il convient de prévenir les responsables des associations qui détenaient un double des clés actuelles avant de procéder à la pose de la nouvelle serrure. La médiathèque aura une clé, les autres associations devront ponctuellement demander la clé en mairie.

Un certain nombre de clés rassemblées dans une boîte à la mairie ne sont pas identifiées. Il faut rechercher les serrures correspondantes, MM. Maria et Julier sont chargés d'effectuer le tri nécessaire.

### Création d'une photothèque

M. le maire propose la création d'une photothèque pour rassembler les clichés qui témoignent de la vie du village et de ses activités. Un certain nombre de photos sont à récupérer auprès du président de la médiathèque qui était chargé de les utiliser pour alimenter le site de la commune dont il s'était chargé. D'autres photos pourront, à l'avenir, enrichir cette base au fur et à mesure des événements à Sailhan. M. le maire souhaite que le conseil municipal choisisse un référent parmi ses membres. Morgan Laluque se propose pour s'occuper de la photothèque. Celui-ci est accepté à l'unanimité. M. Morgan Laluque travaillera en collaboration avec M. Marcel Soulé Artozoul.

### **Travaux en cours**

Les travaux d'électricité à l'église et dans les combles de la mairie sont terminés.

La pose du défibrillateur est en cours.

### **Projet de pose de moustiquaires**

Pour les logements de la résidence de l'École, un devis a été demandé auprès d'une société spécialisée. Il faut compter 1714 € ttc pour 6 moustiquaires sur rail, garanties. Il faudra équiper de même les logements de la résidence du Presbytère. La pose pourrait commencer en avril / mai 2021.

### **Éclairage public**

23 lampes de basse tension ont été placées. Cela représente la première tranche de travaux. Il reste à placer 14 lampes sur la deuxième tranche et la 3<sup>ème</sup> tranche prévue en 2022 pour équiper l'ensemble du village.

### **Travaux chemin de Saounte**

L'entreprise de M. Condoure a terminé les travaux d'assainissement. Le goudronnage ne pourra avoir lieu que dans un an. Il faudra que les riverains concernés fassent procéder à l'alignement du mur de soutènement. Un devis de la société Boya située à Saint Paul (65150) propose un enrobage en tri-couches pour 8260 €.

### **Goudronnage après travaux d'assainissement autour de l'église et "Bié de Carraou"**

Cette même société demande 4130 € pour le tour de l'église (sur 3 côtés) et 2124 € pour le "Bié de Carraou" pour, là aussi, une technique d'enrobage en tri-couches.

Un goudronnage à chaud, beaucoup plus durable, coûterait environ le double par rapport à un enrobage en tri-couches. Dans le cadre de ces travaux, Il y aurait une possibilité de subvention du FAR.

### **Fleurissement d'hiver**

En ce début d'automne il est temps de penser aux nouvelles plantations qui égayeront le village pour la saison automne - hiver. Il faut vérifier le nombre de pieds de pensées nécessaires en se basant sur la commande de l'automne 2019. Plusieurs devis seront demandés (La Jardinerie du Plateau "établissement Remy" à Lannemezan ; La jardinerie située à Ibos et l'horticulteur Joëlle Vidal à Ancisan).

### **Nomination d'un responsable des employés communaux de la voirie**

M. le maire expose la nécessité de suivre les travaux des employés de la voirie qui interviennent sur la commune. Le "réfèrent" devra tracer leur travail (planning et fiche de travail) et suivre les travaux entrepris. M. Jean-Michel Maria se porte volontaire et M. Norbert Julier lui apportera son soutien. L'ensemble de l'assemblée accepte ces propositions.

### **Signalétique intra-village**

Les panneaux de signalétique intra-village sont arrivés chez ATTM. M. Brun effectue le tour du village avec la société pour préciser les endroits où les panneaux seront fixés. La mise en place sera effectuée d'ici fin octobre 2020.

La séance est levée aux alentours de 0h 30.

B. MAUPOME.